
AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

1. Que le conseil municipal sera saisi à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 à compter de 20 h à la salle de l'Hôtel de ville, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure à l'adresse suivante :

133, rue du Sous-Bois

2. Que cette dérogation mineure pour l'immeuble situé au 133, rue du Sous-Bois consiste à rendre conforme l'implantation d'une remise existante, d'une superficie approximative de 20 m², à l'intérieur de la marge de recul avant contrairement à l'article 115 du *Règlement de zonage 2014-976*.
3. Que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme tel que prévu aux dispositions du *Règlement numéro 2014-981* régissant les dérogations mineures.
4. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Municipalité.
5. Tout intéressé est admis à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir par écrit au greffier soit par courriel à greffe@boischatel.net ou soit par la poste à l'adresse suivante : **Municipalité de Boischatel, 45, rue Bédard, Boischatel, QC, G0A 1H0**, et ce, avant la tenue de la séance précitée.

FAIT À BOISCHATEL, CE 4^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025.



Amélie Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Amélie Bédard, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 4^e jour du mois de septembre 2025.



Amélie Bédard
Greffière adjointe